

Arrêté GEUDERTHEIM 2025-007
portant réglementation temporaire de la circulation
et le stationnement Rue du Général de Gaulle

Le Président de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-1 et suivants,
- VU** le Code de la Voirie Routière,
- VU** l'article L. 411-1 du Code de la Route,
- VU** le Code de la Route et notamment les articles R-417-10 et R. 325-1,
- VU** le Code Pénal et notamment l'article R.610-5,

CONSIDERANT la demande de travaux de remplacement d'un poteau d'incendie au n° 78 et au n° 80 rue du Général de Gaulle, transmise par la Société ARTERE, 111 avenue de Strasbourg 67170 BRUMATH pour le compte de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire pour la sécurité des usagers de réglementer la circulation à l'occasion de ces travaux,

ARRETE

- Article 1^{er} :** Entre le 17 et le 21 mars 2025, la Société ARTERE est autorisée à réaliser des travaux de remplacement d'un poteau d'incendie situé entre le n° 78 et le n° 80 rue du Général de Gaulle.
- Article 2 :** Pendant la durée des travaux, les conditions de circulation et de stationnement seront modifiées et l'entreprise se conformera aux prescriptions suivantes :
- la circulation sera réglée par alternat (feux tricolores)
 - le stationnement sera interdit au droit du chantier.
- Article 3 :** Des panneaux de signalisation réglementaires seront posés par le Société ARTERE chargée des travaux pour permettre l'application du présent arrêté.
- Article 4 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbal et les contrevenants seront poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de BRUMATH
 - Monsieur le Chef de service de la Police Intercommunale de la CCBZ
 - Monsieur le Commandant du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin
 - Monsieur le Directeur de la Société ARTERE
 - Monsieur le Maire de la Commune de Geudeertheim.



Fait à Geudertheim, le 06 mars 2025
Le Vice-Président


Pierre GROSS